



## **AESH : nous exigeons du ministre l'ouverture immédiate d'une négociation pour revaloriser la grille salariale !**

Une délégation intersyndicale (FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, Sud Education, SNALC, SNCL) a été reçue mardi 19 juillet 2022 au ministère, suite au courrier\* de plusieurs syndicats et de la FCPE envoyé à M. Ndiaye en juin pour lui demander l'ouverture en urgence d'une négociation sur la grille de rémunération des AESH.

Cette grille est devenue totalement obsolète en moins d'un an. Actuellement, seulement 3 points d'indice majoré séparent une ou un AESH en CDI dans sa 9ème année d'exercice d'une ou d'un AESH dans sa 1ère année de CDD. Ce tassement de la grille supprime l'évolution et la reconnaissance de l'ancienneté de ces personnels. C'est inacceptable.

Les deux premiers échelons (6 ans de CDD) correspondent à une rémunération proche du SMIC.

Tous les syndicats ont insisté sur l'urgence d'augmenter les salaires, alors que des milliers d'AESH sont plongés dans une situation de grande pauvreté aggravée par l'inflation galopante.

La mise en œuvre des PIAL a aggravé la dégradation des conditions de travail, multipliant des démissions et des licenciements pour inaptitudes. L'annonce du recrutement de 4000 AESH ne sera pas à la hauteur des besoins à la fois pour remplacer les départs mais aussi satisfaire les notifications. A ce titre, nos organisations ont demandé la révision des décisions de non-renouvellement à l'initiative de l'administration.

### **Pourtant, le ministère n'a avancé aucune piste :**

Les représentants du ministre se sont contentés de répondre qu'ils étaient en attente « d'arbitrages budgétaires, au niveau interministériel », et de dire que le ministère avait fait déjà beaucoup d'efforts pour les personnels AESH !

Alors qu'il manque des AESH partout, que des milliers d'élèves n'ont pas l'accompagnement auquel ils ont droit, les autosatisfecit du ministre ne sont pas admissibles !

### **Visiblement, le gouvernement n'a toujours pas pris la mesure de l'urgence !**

Or, depuis plus d'un an, les mobilisations ont été des succès incontestables, démontrant que les personnels ne veulent rien lâcher de leurs revendications :

- Augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière ;
- Prendre en charge tous les déplacements et revaloriser les indemnités kilométriques ;
- Garantir l'accès à des contrats à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24H ;
- Abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- Créer un corps de fonctionnaires de catégorie B.

Nos organisations restent mobilisées et décident de se revoir dès la rentrée pour organiser l'action commune la plus large possible en direction du ministre.

Paris, le 20 juillet 2022

\* Courrier des syndicats FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, Sud Education, SNALC, SNCL, SNETAP-FSU, FO Enseignement agricole, CGT Agri, SUNDEP-Solidaires, avec la FCPE, adressé au ministre le 27 juin.